

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

27 mai 2005, Vol. 2, n° 21

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- [Avis de modification de permis – COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Frais juridiques » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Frais juridiques
- Responsabilité

Le représentant principal au Québec est M. Normand Brunet d'Aviva Canada Inc., dont l'établissement d'affaires est situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 900, Montréal (Québec) H3B 1S6.

Le siège de la compagnie est situé au 2206 Eglinton Avenue East, Scarborough (Ontario) M1L 4S8.

Fait à Québec, le 19 mai 2005

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité,



Jean-Pierre April